



Bulletin d'information



BULLETIN DE PRINTEMPS

Numéro 9

Le printemps est maintenant bien arrivé. Il marque la reprise de beaucoup d'activités associatives et communales qui attendaient avec impatience le retour des beaux jours.

Il est aussi marqué par la commercialisation effective de la fibre optique sur notre Commune qui devrait permettre à tout un chacun de bénéficier du Très Haut Débit, quelle que soit sa localisation dans le village.

*Cordialement,
Le Conseil Municipal*

BILAN DE MI-MANDAT

3 ans ! Déjà 3 ans que vous avez confié à une nouvelle équipe le soin de gérer les intérêts de la commune sur la base d'un programme d'actions qui vous a été communiqué durant la campagne électorale.

Malgré un début de mandat très perturbé les 2 premières années par la crise sanitaire, nous avons réussi, grâce au travail des élus, à mettre sur pied une nouvelle dynamique.

Aujourd'hui il m'appartient de vous présenter les réalisations effectuées, les opérations en cours et les futurs chantiers à mettre en place.

Dans ce programme, nous avons dégagé 3 actions prioritaires : l'extension de l'aire de jeux, l'aménagement du parc et la rénovation partielle du complexe communal.

L'aire de jeux intergénérationnelle

De toute évidence cet espace était très attendu par les familles. Cela a été notre priorité et les retours de satisfaction sont excellents.

L'aménagement du parc

Cette année nous allons, pour le confort des personnes qui fréquentent régulièrement cet endroit, installer des bancs, des poubelles et restaurer le cheminement piéton de la mairie à la rue du château d'eau. Par sécurité nous allons abattre quelques pins en fin de vie qui deviennent dangereux pour les personnes et le voisinage. D'autres aménagements seront réalisés les années suivantes (plantations, fleurissements, etc.)

La rénovation partielle intérieure et extérieure du complexe communal

La commission communale "travaux" qui travaille sur ce projet avec l'architecte, depuis plus de 2 ans, a défini 4 objectifs à atteindre :

1 - Mises en conformité et obligations légales à respecter : un ERP (Etablissement Recevant du Public) est soumis à de nombreux contrôles de sécurité préconisant voire nous imposant de nous conformer à des normes toujours plus contraignantes.

C'est ainsi que nous devons effectuer des travaux d'accessibilité : à l'extérieur par la création d'un emplacement PMR (Personne à Mobilité Réduite) sur le parking pour rejoindre la salle Eiffel ainsi qu'à l'intérieur de la salle des fêtes. Le complexe étant classé en catégorie « L », la sous-commission départementale de sécurité nous impose par ailleurs l'installation d'un R.I.A. (Robinet d'Incendie Armé) qui va nous obliger à modifier l'approvisionnement en eau du bâtiment.

Le dernier contrôle des installations électriques a relevé 11 anomalies, une nouvelle ouverture de désenfumage doit être créée, etc.

La sécurité des personnes doit être absolument garantie à tous ceux et celles qui, lors de diverses occasions, utilisent ou fréquentent le complexe communal.

2 - Préservation du patrimoine communal : ce bâtiment construit il y a près de 40 ans, régulièrement utilisé, nécessite d'engager des travaux extérieurs importants (ravalement des façades, protection des parties bois et plus particulièrement des poutres porteuses). Il suffit de faire le tour du bâtiment pour se rendre compte des dommages causés par l'usure du temps. A l'intérieur, le remplacement du parquet est devenu indispensable. La nécessité d'engager ces travaux a fait l'objet de nombreux débats depuis une dizaine d'années mais ceux-ci ont régulièrement été repoussés. **Il y a maintenant urgence à les réaliser.**

3 - Economies d'énergie : l'éclairage actuel va être remplacé par des LEDS qui vont permettre de baisser de façon conséquente la facture d'électricité. Une isolation au sol et des aménagements intérieurs, la séparation de la salle Eiffel du reste du bâtiment et l'installation d'un sas d'entrée-sortie vont contribuer à la réduction de la facture de chauffage.

4 - Modernisation de la salle Eiffel : cette salle, qui constitue une source de revenus pour la Commune, sera plus attractive pour les locations et les organisations de spectacles. Les utilisateurs bénéficieront d'équipements nouveaux : un espace scénique, un bar, une sono professionnelle, etc.

Les chantiers citoyens

Grâce à des Corcellois bénévoles, toujours prêts à rendre des services à la Municipalité, 3 chantiers ont été réalisés : le nettoyage de la source du Naizou ainsi que le remplacement de la conduite d'évacuation du trop-plein, l'installation de la signalisation réglementant les restrictions de circulation du chemin du Naizou et, récemment, le nettoyage des abords de l'ancienne déchetterie.

En 2023 un nouveau chantier sera réalisé Combe de Biaune.

Et puis nous avons réalisé d'autres actions prévues dans notre programme

La reprise de **l'animation du village** avec le CCAS et le Comité des fêtes, nouvellement créé, qui a permis notamment de rétablir les festivités du 14 juillet sur 2 journées.

La mise en place des **ateliers numériques**.

Et, au titre de la valorisation du patrimoine communal, **la restauration** de 3 tableaux de l'église qui seront restitués prochainement.

Nous avons dû faire face à des imprévus qui nous ont obligés à réagir rapidement comme la **consolidation du mur** de soutènement de la cour de l'ancienne école qui menaçait de s'écrouler.

Enfin, nous avons procédé à des travaux non identifiés dans notre programme comme **la réouverture du chemin piétonnier**, fermé depuis de nombreuses années, reliant l'impasse de la

Combe de Biaune à la rue du Château d'Eau, et surtout **la réhabilitation de la déchetterie et de l'ISDI** (Installation de Stockage de Déchets Inertes) dont nous avons découvert l'obligation légale lors de notre installation. Ce dernier dossier, sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois, aura des conséquences financières qui seront importantes pour le budget communal. Nous communiquerons sur ce dossier au cours des prochains mois.

Courant 2024, l'essentiel des investissements prévus dans notre programme sera réalisé.

Le Maire

FINANCES COMMUNALES

La situation financière de la Commune est saine puisqu'en fin d'exercice 2022 le report de crédits atteignait 720 000 € environ.

Le budget prévisionnel 2023 intègre un projet d'investissement important, à savoir la réhabilitation du complexe communal dont le montant total dépassera 500 000 €. A cela s'ajoute la remise en état de l'ancienne déchetterie et de l'installation de stockage de déchets inertes qui, in fine, va coûter cher à la Commune.

Dans le contexte actuel où tous les coûts augmentent, le Conseil Municipal ne souhaitant pas fragiliser l'assise financière solide de la Commune (en partie liée à la vente de l'ancienne cure en 2020) a constaté que les ressources attendues du nouveau lotissement (dotation globale de fonctionnement et taxes foncières) sont retardées de plusieurs années (recours, période COVID et difficultés actuelles pour obtenir des financements) et seront pour partie amputées de la taxe d'habitation supprimée en 2023.

Il a été décidé en conséquence de **souscrire un emprunt de 300 000 €** sur 19 ans au taux de 4,04%, et d'augmenter de 2 points le taux de la taxe sur le foncier bâti (resté stable depuis 2014 et d'un niveau très inférieur à la moyenne des communes comparables à Corcelles-les-Monts, source : <https://www.proxiti.info>).

INFORMATIONS DIVERSES

DEPOTS SAUVAGES SUR LA COMMUNE

En peu de temps, 5 infractions ont été constatées sur le territoire de la Commune : des pneus de camion en contrebas de la route de Velars, des objets divers chemin de Vergy et 3 dépôts importants de gravats et de matériaux provenant de chantiers sur un chemin communal en limite de Flavignerot. Des éléments retrouvés sur place ont permis d'identifier 2 auteurs présumés de ces faits. Des plaintes ont été déposées contre ces personnes à la gendarmerie de Velars avec des demandes d'indemnisation à l'encontre de chacun d'eux.

Une nouvelle infraction a été constatée le 2 mai avec un nouveau dépôt de pneus constaté sur la M108 en direction de Marsannay-la-Côte.

Les coûts d'évacuation, la remise en état des lieux et le traitement des matériaux ne pouvant être déposés en déchèterie **sont à la charge de la Commune.**

Si vous êtes témoin de ce genre d'infractions ou si vous en avez connaissance, n'hésitez pas à nous en faire part, ces informations étant traitées dans la plus grande discrétion.

Toute l'information sur le nouveau site
www.corcelles-les-monts.fr



Repas des Aînés : organisé le 6 mai par le **CCAS DE CORCELLES** et la **Commission « Animation et Social » de FLAVIGNEROT**, cet événement va réunir 95 personnes préalablement inscrites.

Commemoration du 8 mai 1945

A 11h45 place de l'église.

La cérémonie sera suivie du pot de l'amitié en mairie.



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerta les habitants

Panneau Pocket est l'application de référence pour être tenu au courant, en temps réel, des événements de la commune. Vous n'arrivez pas à l'installer sur votre smartphone ? Présentez-vous à la prochaine permanence numérique !

Responsable publication : Gérard Herrmann - Maire
Site WEB officiel : www.corcelles-les-monts.fr
Contact mairie : 03.80.42.93.40
mairie@corcelles-les-monts.fr

GENDARMERIE : le 17

Velars-sur-Ouche : 03.80.50.90.50
Sombornon : 03.80.33.42.10

Et toujours,
sur toute la
Commune !



DECHETTERIE MARSANNAY-LA-COTE

Du 01/05 au 31/10
Semaine : 9h-13h / 14h-18h
Samedi : 9h-18h
Dimanche : 9h-13h

Du 1/11 au 30/04
Semaine : 9h-12h / 14h-17h
Samedi : 9h-13h / 14h-17h
Dimanche : 9h-12h